



Le CT DGAC du 24 juin marque enfin des avancées quant à une gestion transparente des campagnes de mobilité. Depuis janvier 2020, le SNCTA demande que la publication des résultats mentionne des informations permettant aux contrôleurs de connaître leurs perspectives de mutation.

Après de riches débats menés en amont et un dialogue social constructif au niveau DGAC, deux revendications aboutissent partiellement :

- ☺ pour chaque poste, le nombre de points du dernier retenu (hors priorité légale) sera publié. Le nombre de points correspond à l'ancienneté dans la DGAC : une règle simple qui offre des repères pour tous et permet à chacun de se positionner.

Un doute sur votre nombre de points ? La cellule Mobilité est là pour vous !

- ☺ le nombre de candidats sur chaque poste sera communiqué afin de continuer de mesurer l'attractivité des postes.

Ces mesures sont essentielles pour se projeter dans ses choix de vie personnelle et professionnelle. Le SNCTA poursuivra son travail pour convaincre la DGAC de la nécessité d'aller plus loin dans la visibilité offerte. En tout état de cause, la cellule Mobilité du SNCTA reste à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches, questionnements et recours.

La mobilité reste au cœur des préoccupations des contrôleurs. Si le travail doit se poursuivre, le SNCTA souligne les avancées obtenues lors de ce CT DGAC permettant d'offrir plus de transparence et de visibilité.